



DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMST 2025-06-24

DECISION DU MAIRE

Objet : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre des dotations issues du produit des amendes de police

Le Maire de la Commune de SISTERON,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2020-03-06-SG du 23 mai 2020, conférant certaines délégations au Maire conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la nécessité de sécuriser l'espace dédié au marché paysan situé sur la place Paul Arène et sur la place de l'Horloge ;

CONSIDÉRANT que la commune envisage de réaliser des aménagements visant à séparer les piétons de la route départementale 4085 au niveau de l'avenue Paul Arène ;

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : De solliciter auprès du Conseil Départemental, au titre des amendes de police, une aide de **50 000,00 € HT**, correspondant à 50 % du montant total des travaux d'aménagement.

ARTICLE 2 : Le plan de financement, exprimé en hors taxes, est établi comme suit :

Financier	Montant HT	%
Commune	50 000,00 €	50 %
Conseil Départemental	50 000,00 €	50 %
Total	100 000,00 €	100 %

ARTICLE 3 : la présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 4 : Ampliation en sera adressée à Mme la Trésorière de SISTERON, à Monsieur le Préfet des Alpes de Haute-Provence, et au Conseil Départemental.

Fait à Sisteron, le 12-08-2025

Pour copie conforme

Le Maire,

Daniel SPAGNOU

Mis en ligne le 12/08/2025 à 09h22

REÇU EN PREFECTURE
le 12/08/2025

Application agréée E-legalite.com

99_RU-004-2104 02 095-2025 08 12-2025_06_24D